



# Assemblée primaire du 20 nov. 2023

lundi 20 novembre 2023 • 19:00 - 20:15 | Vissoie | Assemblée primaire

## Participants

P Présent A Absent E Excusé

<b>DM</b>	David Melly	Président	david.melly@anniviers.org	<span>P</span>
<b>VT</b>	Vincent Theytaz	Vice-Président	vincent.theytaz@anniviers.org	<span>P</span>
<b>SM</b>	Sonia Martin	Conseillère municipale	sonia.martin@anniviers.org	<span>P</span>
<b>DZ</b>	Danièle Zufferey	Conseillère municipale	daniele.zufferey@anniviers.org	<span>P</span>
<b>DZ</b>	Zufferey David	Conseiller municipal	david.zufferey@anniviers.org	<span>P</span>
<b>VM</b>	Vincent Massy	Conseiller municipal	vincent.massy@anniviers.org	<span>P</span>
<b>FG</b>	Fabrice Ganioz	Conseiller municipal	fabrice.ganioz@anniviers.org	<span>P</span>
<b>GE</b>	Grégoire Epiney	Secrétaire municipal	gregoire.epiney@anniviers.org	<span>P</span>

## 1 Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs

L'Assemblée primaire est tenue à la salle communale de Vissoie sous la Présidence de M. David Melly qui ouvre l'Assemblée à 19h00 en adressant des paroles de bienvenue à l'assistance et aux différents représentants des institutions cantonales. L'Assemblée rassemble 77 personnes, membres du Conseil municipal inclus.

Le Président rappelle que cette Assemblée a été convoquée par affichage aux piliers publics et que tous les documents utiles étaient à disposition dans les guichets communaux ainsi que sur le site internet. Les conditions légales sont donc réunies pour délibérer valablement.

MM. Thibaut Störi et Guillaume Revey sont nommés scrutateurs.

Le Président fait part de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 juin 2023
3. Message du Président
4. Présentation de la planification financière 2024-2027
5. Crédit d'investissement de CHF 6'400'000 pour les travaux de sécurisation de la Navizence et financement y relatif
6. Présentation et adoption du budget 2024
7. Présentation et adoption du règlement du Fonds Energie
8. Divers

L'Assemblée approuve l'ordre du jour.



## 2 Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 juin 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 juin 2023 ayant été mis à disposition des citoyennes et citoyens depuis plusieurs mois sur le site internet de la Commune, le Président propose de ne pas le lire dans sa totalité, ce que les personnes présentes acceptent.

Dès lors, M. Grégoire Epiney, Secrétaire municipal, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises.

Au terme de la lecture du Secrétaire municipal, le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

## 3 Message du Président

Le Président commence par expliquer que la hausse du prix de l'électricité constitue une préoccupation importante pour la Commune. Un travail est réalisé, entre le distributeur et les producteurs, afin que les tarifs d'OIKEN diminuent à l'avenir. Par ailleurs, les communes actionnaires d'OIKEN ont fait le choix de ne pas recevoir de dividendes en 2024.

Plusieurs modifications législatives en lien avec l'énergie ont été adoptés en 2023 :

- Confédération :
  - Le Mantelerlass (Loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables) permettra de soutenir les projets visant à optimiser les installations de production d'énergie hydraulique. Pour les aménagements de FMG, cette nouvelle base légale permettra de réaliser le rehaussement du mur du barrage et l'agrandissement de la galerie entre Vissoie et Niouc.
  - Une autre loi, dont la rédaction des ordonnances est en cours, permettra de faciliter les échanges entre un propriétaire de panneaux solaires et ses voisins.
- Canton :
  - Il sera bientôt obligatoire, pour toute nouvelle construction ou rénovation de toit, d'être en mesure de produire de l'énergie renouvelable. Une compensation sera possible par le biais d'une participation financière à une installation produisant de l'énergie. La Commune a ainsi été précurseur en travaillant sur la création de deux coopératives solaires (Centre scolaire et Cholèk) qui sont en cours de constitution.

Au niveau du parc solaire des Grands Plans, le contexte énergétique global et le fait que la Commune a dû mettre en place un plan de secours en cas de pénurie ont convaincu le Conseil municipal de poursuivre le projet conformément à la décision de l'Assemblée primaire de juin dernier. Pour faire suite à une demande émanant de la dernière Assemblée primaire, les acteurs industriels ont acceptés de baisser leur participation en faveur des remontées mécaniques permettant à des entités anniviardes d'être propriétaire à 51% des installations. Les partenaires ont accentué leur collaboration afin d'optimiser le projet et d'être en mesure de réaliser la mise à l'enquête en début d'année prochaine. Une phase de test est actuellement en cours.

Au sujet du Plan d'aménagement de zones (PAZ) et du Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) uniformisé, le Canton a transmis à la Commune durant l'été dernier les résultats de l'examen préalable réalisé. L'élément bloquant concerne le dimensionnement de la zone à bâtir que le Canton demande de réduire. Il a fait l'objet d'une correspondance ferme de la Commune afin de communiquer notre désaccord et une séance sera réalisée prochainement à ce sujet avec le Canton. L'objectif de la Commune est de trouver un consensus afin de réaliser, au printemps prochain, une présentation du projet de plan de zones qui soit défendable et homologable.

## 4 Présentation de la planification financière 2024-2027

Conformément à l'article 30 al. 2 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021, le Conseil municipal présente le plan financier 2024-2027 comprenant les informations suivantes :

La planification financière 2024-2027 est marquée par les conséquences des crues de l'année 2018 avec de nombreux travaux de protection et de remise en état qui s'étendront au-delà de l'exercice 2027. Les travaux sur les routes et parkings communaux ainsi que la construction de la nouvelle structure d'accueil et la constitution de la société portant le projet du parc solaire des Grands Plans constituent également des investissements importants. Les autorités communales sont attentives à maintenir l'enveloppe moyenne des investissements nets à environ CHF 6.5 millions.

Le Conseil municipal a été contraint de revoir sa politique d'investissement. La contraction de la marge d'autofinancement et les importants investissements réalisés durant les dernières années expliquent cela.

La fortune nette de la Commune devrait passer de CHF 45.2 millions en 2024 à CHF 48 millions en 2027. Cela s'explique par des résultats d'exercice maîtrisés, les importants amortissements précédemment comptabilisés, l'augmentation des attributions aux financements spéciaux et la dotation aux réserves.

La planification financière 2024-2027 ne fait l'objet d'aucune remarque de l'Assemblée. 

## 5 Crédit d'investissement de CHF 6'400'000 pour les travaux de sécurisation de la Navizence et financement y relatif

Le Conseil municipal, en séance du 17 octobre 2023, a décidé de proposer à l'Assemblée Primaire d'accepter le crédit d'investissement de CHF 6'400'000 pour les travaux de sécurisation de la Navizence et du financement y relatif.

Le dossier est présenté de manière détaillée durant l'Assemblée par M. David Zufferey, notamment le fait que :

- Les travaux d'urgences que la Commune a dû réaliser suite à cette catastrophe représentent un montant d'environ CHF 9 millions, subventionnés à hauteur de 95% par le Canton et la Confédération.
- Des travaux de première priorité, liés à des érosions problématiques du cours d'eau, ont ensuite été effectués pour un montant d'environ CHF 4'300'000, également subventionnés à 95%.
- En parallèle, les FMG, également fortement impactées par cette crue, ont entamé des travaux pour notamment sécuriser leurs pylônes et certaines installations pour un montant estimé à CHF 4'000'000. Une partie de ces travaux servent également à la sécurisation de la rivière faisant dès lors partie de la demande de subvention déposée au Canton et qui sera traitée par le Grand Conseil lors de sa session de décembre de cette année.
- Les principaux travaux à réaliser, décomposés en 3 lots, sont présentés à l'Assemblée. L'objectif est de réduire au maximum les effets d'une crue similaire à celle connue il y a cinq ans. Il s'agit pour l'essentiel de mesures permettant de stabiliser le profil le long du cours d'eau et de limiter l'érosion des berges afin de sécuriser au mieux les infrastructures et installations existantes. Les dossiers de mise à l'enquête publique ont été déposés et la procédure administrative suit son cours. Le taux de subventionnement sera également débattu par le Grand Conseil en décembre prochain, la Commune espère bénéficier d'un subventionnement complémentaire.

Les différents impacts financiers générés par ce projet dans les comptes communaux des exercices 2024 à 2033 sont présentés à l'assistance. Il est précisé qu'un taux de subventionnement prudent, en

lien avec les incertitudes décrites ci-dessus, de 80% a été retenu.

M. Zufferey soumet la décision à l'approbation de l'Assemblée, à savoir : Crédit d'investissement de CHF 6'400'000 pour les travaux de sécurisation de la Navizence et le financement y relatif.

Au terme de la présentation, l'Assemblée n'ayant pas de question, M. Zufferey passe au vote à main levée.

L'Assemblée primaire décide d'approuver à l'unanimité cet objet. 

## 6 Présentation et adoption du budget 2024

Mme Danièle Zufferey, Conseillère en charge des finances, présente les principaux éléments liés au budget 2024 établi selon les normes MCH2.

### Paramètres fiscaux :

Le budget présenté a été établi avec les mêmes paramètres fiscaux que l'an dernier. Notre Commune conserve ainsi un coefficient de 1.25 et un taux d'indexation de 143%. L'impôt personnel se monte à CHF 20.- et l'impôt sur les chiens à CHF 150.-.

### Compte de fonctionnement :

Avec des revenus financiers de CHF 37'950'400 et des charges financières de CHF 31'751'200, il est prévu que la Commune dégage une marge d'autofinancement de 6'199'200, soit une baisse de 13% par rapport au budget 2023.

Toujours en comparaison avec le budget 2023, la marge d'autofinancement diminue de CHF 959'500. Cette évolution est essentiellement influencée par les revenus de la vente d'électricité qui devraient se monter à CHF 3'300'000 contre CHF 4'500'000 en 2023. Il est rappelé que ces revenus sont exceptionnellement élevés cette année.

Les estimations des revenus fiscaux, évalués à CHF 19'513'000, sont légèrement plus optimistes que celles mises au budget 2023, tout en restant en deçà des chiffres 2022. Des augmentations de CHF 254'000 pour les personnes physiques et de CHF 240'000 pour les taxes touristiques sont relevées.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, voici les principales variations :

- Il est prévu une légère hausse des charges de personnel provenant essentiellement des adaptations annuelles des salaires ainsi qu'à des coûts de formation pour la police municipale.
- Les frais d'exploitation des installations hydroélectriques devraient augmenter de CHF 136'000 afin de couvrir les investissements nécessaires pour maintenir et améliorer les capacités de production.
- Le renouvellement des équipements informatiques et les différents projets de migration de logiciel induisent une augmentation des coûts de CHF 122'000.
- Des travaux de rénovation seront entrepris dans l'abri PC de Chandolin pour un montant évalué à CHF 100'000, ils seront compensés par un prélèvement dans le fonds y relatif.
- Les produits chimiques, nécessaires au bon fonctionnement de la STEP, sont en augmentation d'environ CHF 64'000.
- L'effort particulier mis dans l'entretien des routes communales en 2023 sera réduit (diminution de l'enveloppe budgétaire de CHF 200'000) mais restera plus important que les montants alloués antérieurement.

Après déduction des amortissements et de l'attribution au fonds et financements spéciaux ainsi que de la dotation à la réserve de politique budgétaire, le budget 2024 présente un excédent de revenus de CHF 360'000. Les importants amortissements du patrimoine administratif et financier enregistrés dans les derniers comptes contribuent de manière significative à la préservation du résultat figurant dans le budget 2024.

Les investissements à amortir au 31.12.2024 sont estimés à CHF 47'732'000 et les amortissements prévus à près de CHF 4'900'000.

Le niveau du résultat opérationnel permet la dotation à la réserve de politique budgétaire de CHF 1'000'000, cela conformément à la possibilité offerte par les nouvelles normes comptables. Cette dotation pourrait être partiellement affectée au fonds Énergie si l'Assemblée primaire en accepte le principe (point 7 de l'ordre du jour).

### **Compte des investissements :**

Le volume des investissements de l'exercice 2024 demeure au même niveau que celui figurant au budget 2023 et est notamment influencé par la fin des travaux de la nouvelle structure d'accueil.

Il est prévu des dépenses d'investissement s'élevant à CHF 10'800'000, en y déduisant les recettes d'investissement de CHF 3'070'000, il restera un montant de CHF 7'730'000 à charge de la Commune (investissements nets).

Les investissements prévus permettront d'accroître la qualité des routes, des rues et ruelles piétonnes, d'améliorer l'approvisionnement en eau potable et le traitement des déchets, de rénover le toit du centre scolaire pour le mettre ensuite à disposition d'une coopérative solaire et finalement d'initier certains travaux de sécurisation et de réhabilitation de la Navizence. Le projet de construction de la structure d'accueil s'inscrit dans la vision de l'exécutif de continuer à renforcer l'offre de services pour la petite enfance et ainsi augmenter l'attractivité de notre Commune pour accueillir de nouvelles familles.

### **Financement :**

Au niveau du financement, la comparaison entre la marge d'autofinancement (CHF 6'199'200) et les investissements nets (CHF 7'730'000) fait ressortir une insuffisance de financement de CHF 1'530'800. Malgré l'insuffisance de financement prévue durant le prochain exercice, et en tenant compte des remboursements des sociétés de remontées mécaniques, le total des emprunts devrait rester assez stable à CHF 30'600'000 au 31 décembre 2024.

### **Messages des Conseillers :**

La parole est donnée aux Conseillers municipaux en vue d'apporter des précisions sur les projets envisagés dans leurs dicastères respectifs, à savoir :

M. Vincent Theytaz :

- Rénovation du toit de l'école : Les toits de l'école datent de la construction du centre scolaire et une réfection complète s'avère à présent nécessaire. C'est dans ce cadre que l'opportunité d'y installer des panneaux solaires a été identifiée et qu'une coopérative a été créée à cet effet. Le coût du projet est évalué à CHF 620'000 dont CHF 360'000 à charge de la Commune et correspondant aux coûts de réfection de la toiture et d'amélioration de l'isolation. M. Theytaz explique ensuite l'évolution et la projection du nombre d'élèves au centre scolaire durant les années 2017 à 2028 ainsi que les principaux postes de charges de l'école.
- Éducateur social : La Commune a engagé un éducateur social afin de renforcer et réorganiser son soutien à la jeunesse. Les principales missions qui lui ont été confiées sont présentées. Ce projet est réalisé en collaboration avec les communes de Chalais et Grône.
- Anniviers Tourisme SA : Il est mis en avant les principaux indicateurs de la société, les projets réalisés ainsi qu'en cours de réalisation et son organisation. L'état de santé de ce domaine d'activités est réjouissant, un nouveau record de nuitées commerciales (474'000 nuitées) a été réalisé durant le dernier exercice (précédent record : 2018/2019 avec 446'000 nuitées). L'utilisation par la Commune des revenus émanant de la taxe de séjour forfaitaire (TSF), majoritairement reversés à Anniviers Tourisme SA, est expliquée.

Mme Sonia Martin:

- Gestion des déchets verts et encombrants : Il est expliqué que la gestion actuelle ainsi que le mode de facturation des déchets ne sont pas satisfaisants sur le plan légal et financier. Le Conseil municipal travaille activement afin de trouver des solutions, plusieurs concepts sont actuellement en cours de réflexion. L'augmentation des coûts de transports, les

investissements à réaliser et les changements organisationnels généreront des modifications de facturation aux utilisateurs.

- Réseau d'eau potable : En raison de leur état, les conduites alimentant les villages suivants seront remplacées entre 2024 et 2025 :
  - Effinecs - les Morands - Cuimey.
  - Soussillon - les Pontis - Niouc.
- Service de piquet : Un numéro d'urgence a été mis en place afin que la population puisse annoncer à la Commune des problèmes en lien avec le réseau d'eau, des débordements ainsi que des incidents nécessitant une intervention urgente sur les routes communales.

M. Vincent Massy :

- Routes communales : Les projets de la route de Tracuit à Zinal et le pont des Memberzes à Zinal sont présentés.
- La nouvelle place de la Fusion à Vissoie, située à l'emplacement de l'ancienne imprimerie, sera réalisée l'année prochaine. Seuls les travaux d'aménagement seront financés par la Commune afin d'agréments cette place.
- Parkings : Le parking de l'Achelli à St-Luc ainsi que celui de la Liha à Grimetz doivent faire l'objet d'importants travaux de réfection.
- Routes cantonales : Les principaux chantiers prévus par le Canton l'année prochaine sont présentés. La Commune devra y contribuer à hauteur de CHF 450'000.

M. Fabrice Ganioz:

- Commission Promotion économique : Cette commission a été créée à l'initiative de l'exécutif au printemps dernier et s'est depuis réunie à trois reprises. Sa mission est le renforcement du tissu économique local.
- Soutiens aux sociétés et aux manifestations : Afin de soutenir la culture, les sports et les manifestations à caractère touristique, la Commune accorde des soutiens financiers aux sociétés et associations établies en Anniviers et régies par des statuts. Le montant financier de ces aides s'élève à CHF 227'000 dans le budget 2024. En complément de ces aides financières, la Commune soutient également certaines manifestations en mettant à disposition du personnel communal. Afin d'illustrer ce soutien, il est relevé que 1'400 heures de travail ont été réalisées par des employés communaux en 2022.

L'ensemble des collaborateurs ayant permis l'établissement des comptes sont chaleureusement remerciés, en particulier M. Philippe Bourban, chef des finances, et Mme Janine Revey, cheffe comptable.

Au terme de la présentation, aucune question n'émane de l'Assemblée. Le Président passe ensuite au vote à main levée.

L'Assemblée primaire décide d'approuver à l'unanimité le budget 2024.



## 7 Présentation et adoption du règlement du Fonds Energie

Le Président présente le règlement du Fonds Énergie qui a été mis en consultation dans les délais légaux sur notre site internet et dans nos bureaux.

L'Assemblée ne demande pas lecture de l'intégralité du règlement, les points principaux sont expliqués afin que l'assistance puisse se déterminer sur l'ensemble de ce document.

Il est précisé que ce règlement a été préavisé favorablement par les différents services concernés de l'Etat du Valais ainsi que par notre commission financière. Les éléments suivants ont amené l'exécutif à décider de valider ce document lors de sa séance du 17 octobre dernier et de le soumettre à l'approbation de l'Assemblée primaire :

- Les ventes d'énergies fluctuent de manière très importante d'un exercice à l'autre. Elles génèrent une manne financière très importante pour la Commune mais complexifient

l'interprétation des résultats financiers de la Commune ainsi que la gestion opérationnelle de l'institution.

- En 2039, la Commune devra être en mesure de financer les montants figurant dans la Convention 2022 FMG-39 approuvée par l'Assemblée primaire.
- Lors du retour de concession, la Commune souhaitera prendre une part plus importante qu'actuellement au capital-actions de la société concessionnaire et ainsi bénéficier d'une part plus conséquente des bénéfices de la société. Elle devra ainsi être en mesure de disposer de réserves financières adéquates.

Le fonds sera constitué dans le but de :

- Financer tout investissement ou opération analogue visant à maintenir ou augmenter les capacités de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Commune. Il s'agit de la principale utilité du fonds.
- Améliorer l'efficacité énergétique et réduire l'empreinte environnementale des bâtiments, des équipements et des infrastructures de la Commune.

Les règles de fonctionnement du fonds (attribution, utilisation et compétences décisionnelles) figurent clairement dans le projet de règlement.

A la fin de la présentation du projet de règlement, l'Assemblée n'ayant pas de question, le Président passe au vote à main levée.

L'Assemblée primaire décide d'approuver l'objet soumis par 75 voix contre 0 refus et 2 abstentions.

## 8 Divers

La parole est donnée à l'Assemblée, il ressort les éléments suivants :

- Réfection de la route de Mission : Comme les travaux auront une incidence sur l'établissement public de Mission, il est demandé que la Commune donne des informations sur ce projet aux restaurateurs. Le Président communique qu'une séance sera organisée avec les exploitants, la Commune et l'État qui réalise les travaux sur cette route cantonale.
- Barrage de Moiry : Une citoyenne a été surprise de lire dans les comptes communaux que le barrage de Moiry sera vidé en fin d'année. Il est expliqué que cette situation exceptionnelle est liée à des travaux qui doivent impérativement être réalisés à cette période de l'année. Ces travaux s'étendront sur quelques années.
- Réfection du parking de l'Achelli à St-Luc : En vue des importants travaux prévus, des compléments sont demandés afin de connaître leur influence sur les utilisateurs. Le Président explique, qu'à ce stade, le planning des travaux n'est pas encore défini. Des informations seront transmises aux utilisateurs lorsque les travaux auront été planifiés.
- Circulation à Vissoie : Après la démolition de l'ancienne imprimerie de Vissoie, il est demandé si des modifications de règles de circulation sont envisagées, notamment une limitation à 30 km/h au centre de Vissoie. Il est expliqué que les travaux de démolition permettront d'améliorer la visibilité dans ce carrefour. Des analyses seront menées afin de définir la nécessité d'une réduction de la vitesse dans ce secteur.
- Déchets verts : Suite aux compléments transmis sur cette thématique, un citoyen demande de maintenir les différents points de collecte existant. Le Président explique qu'un équilibre devra être trouvé entre les attentes des utilisateurs et le respect des lois, notamment le fait qu'il est légalement impératif que les comptes des déchets soient autofinancés.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et la confiance témoignée. Il clôt l'Assemblée à 20h15 et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



David Melly  
Président



Grégoire Epiney  
Secrétaire municipal